A Lille, le Syndicat de la Métallurgie est exclu de la Fédération

Le rapport du secrétaire-général Saint-Venant

La Fédération locale des syndicats ouvriers de Lille nous prie d'insérer le rapport suivant de son secrétaire général, le citoyen Saint-Venant, sur l'exclusion du syndicat de la métallurgie, prononcée par elle à la suit des incidents des élections prud'homales dernières :

Les syndicats adhérents à la Bourse du Travail de Lille :

Considérant qu'en ce qui concerne la réglementation pour la désignation des candidats à la prud'homie, permettait par son ancien règlement que les syndicats soumettent à l'appréciation de la commission fédérale les candidatures, que cette commission les examinait, émettait son jugement et soumettait ses propositions à l'Assemblée générale ;

Considérant que cette réglementation fut modifiée à la suite de plusieurs incidents ayant trait à l'imposition par certains syndicats d'une candidature qui n'avait pas rallié la majorité des syndicats adhérents à la Fédération ;

Que cette modification exprimait bien l'idée que les candidats sortants étaient rééligibles de droit en ce sens que, notamment le syndicat de la métallurgie, pour conserver son candidat sortant, malgré qu'une organisation manifestait son opinion sur un fait sincèrement susceptible de l'application du règlement, ne reculait pas devant une manœuvre pour faire triompher cette idée : Preuve caractéristique :

En séance du 8 novembre 1908, le syndicat des équipeurs demandant une place aux prud'hommes, l'Assemblée déclare à l'unanimité, le soupeur s'y rangeant : « Un candidat sortant ne sera remplacé que le jour où il ne sera plus rééligible ou décédé. » Toutefois, le candidat sera celui présenté par un rapport de la catégorie, en tenant compte autant que possible qu'il ne puisse y avoir deux conseillers dans le même syndicat.

A cette époque, la Métallurgie avait deux sortants : Bour et Desmettre ayant en activité de service, Juillart.

En conséquence, les catégories concluant à la rééligibilité des sortants, le syndicat des plombiers-zingueurs demandait néanmoins un candidat, déclarant que parmi les deux sortants de la métallurgie, l'un avait manqué à son devoir, en ne tenant pas compte des principes de l'organisation syndicale, ayant, malgré qu'une demande d'ouvrier fût adressée à la permanence au placement à la Bourse du Travail, par une administration publique, profité de son mandat pour placer un plombier de ses amis, non syndiqué, sans avoir préalablement demandé au syndicat s'il n'y avait pas de syndiqué sans emploi.

Les délégués de la métallurgie protestèrent, en déclarant que l'ouvrier placé par le conseiller était bien syndiqué, et que devant cette fausse argumentation, considérant que son conseiller sortant n'avait pas failli à son devoir, il restait candidat de droit.

La Fédération apprenait, après les élections, que la commission du syndicat de la métallurgie, pour sauver les apparences, avait purement et simplement inscrit l'ouvrier en question sur les registres du syndicat la même semaine, lui remettant un livret avec des timbres antérieurs.

En 1908, ce fut encore la métallurgie qui fit préciser cette formule de rééligibilité de droit, formule adoptée par les délégués dudit syndicat, encore actuellement en activité de service.

Formule : tout candidat sortant ayant accompli son devoir et n'ayant pas un salaire justifiant une autre profession l'écartant de la catégorie à laquelle il appartenait pendant la durée de son mandat, est rééligible à la condition que le rapport de sa catégorie syndicale n'apporte aucune preuve justifiant infraction au devoir ou à la discipline de l'action syndicale et de la Fédération.

Considérant, d'autre part :

En 1909, un nouveau règlement fut soumis à la discussion des syndicats [illegible] pointe, en séance du 11 janvier 1910, le délégué des menuisiers demandant que dès l'instant qu'un syndicat aura présenté un candidat, celui-ci soit obligatoirement accepté par la Fédération. Des camarades firent ressortir que cela n'était point possible, étant donné que dans une catégorie où il ne faut que deux candidats, il y aurait sept syndicats présentant chacun un candidat, il fallait bien en éliminer cinq, et qu'en conséquence, les dispositions prises par le règlement étant la confirmation des décisions antérieures, les délégués étaient invités à les adopter.

Le délégué secrétaire des employés déclarait : « Les candidats ne sont point ceux des syndicats, mais bien ceux de la Bourse du Travail. »

L'article fut mis aux voix à la suite de ces observations, est adopté à l'unanimité.

Les délégués de la métallurgie, qui l'adoptèrent, sont encore administrateurs du syndicat actuellement.

En 1910, au moment de pourvoir au remplacement des camarades Juillart et Desmettre décédés, conseillers appartenant à la métallurgie, nous pouvions écarter les candidatures de ce syndicat, puisque Bour était sortant.

La catégorie, se réunissant pour délibérer sur les candidatures sortantes et pour juger de la rééligibilité de Bour, en séance du 17 février 1910, les délégués de la métallurgie, Devernay et Lebreton demandaient qu'en ce qui concernait la candidature sortante de Bour, il soit sursis aux critiques et qu'en conséquence le règlement s'applique et que Bour soit rééligible comme sortant ; mais on demanda de procéder à la désignation des nouveaux candidats envoyés à la nomination par les syndicats compris dans la catégorie. La Fédération ne pouvait admettre ce procédé, étant donné que cette décision était prise par des délégués délibérant sur de nouvelles candidatures, en date du 17 février, alors que les syndicats n'étaient convoqués en assemblées générales que pour le dimanche 22 et que les membres de la commission du syndicat de la métallurgie avaient déjà, par une démarche déloyale, tenté d'obtenir du secrétaire général de la Bourse du Travail l'affichage des candidatures de leur syndicat, avant que ce dernier ne soit réuni, ainsi que la Fédération.

La Fédération des syndicats, entrant en période électorale, usa de son règlement. Les secrétaires d'organisations furent avisés et reçurent les 9 et 22 avril, le 6 mai, une notice rappelant la procédure statutaire, notamment l'une de ces notices invitaient les syndicats qui auraient des critiques à formuler sur les candidatures sortantes de le faire, de façon à réunir les catégories pour prendre une décision préalable. Le secrétaire de la métallurgie, en même temps secrétaire des 3e et 4e catégories, n réunissait pas lesdites catégories pendant la période du 6 au 14 mai, date prévue pour délibérer en assemblée générale sur les candidatures sortantes. L'assemblée de juin se prononçant sur les nouveaux candidats d'après l'ordre des nouvelles catégories et sur celles qui auraient pu se produire suivant la délibération de mai.

Pour tous ces motifs, la commission syndicale de la métallurgie commettait une grosse faute en faisant voter par son assemblée une infraction au règlement, ne provoquant même pas un débat au cours duquel une délégation de la Fédération aurait pu expliquer à ladite assemblée toutes les choses que les syndiqués ne doivent pas ignorer ; cette discussion pouvait se faire de juin à octobre, date prévue pour les élections.

En outre, au cours de la période électorale, les membres de la commission du syndicat de la métallurgie ont, en réunion publique, porté certaines accusations. Des camarades auraient pu les traduire devant les tribunaux.

En ce qui concerne l'affiche de la Fédération, considère mal fondée la critique, quand la commission se dit avoir été visée, alors que cette affiche était apposée avant même que nous connaissions la mise en évidence de la candidature Devernay, infraction commise aux règlements et délibérations générales.

Considère, en outre, mal fondée l'allégation de la commission dudit syndicat quand, après avoir fait exclure Bouchez, sans permettre un débat entre les deux organismes pour justifier l'attitude de ce camarade, lui avoir notifié cette exclusion par lettre recommandée. Les règlements du syndicat de la métallurgie à Lille, la Fédération des métaux à Paris, étant muets sur les appels, ne permettant pas aux exclus de faire appel contre les décisions arbitraires, se réclamant de l'autonomie des groupes locaux.

Considère, en outre, mal fondée l'autre argumentation, disant que Bouchez eut dû demander sa réintégration au syndicat avant de procéder, alors que ladite commission fut appelée à délibérer sur cette procédure et déclara ne pas se soucier de cette question, croyant sans doute que ledit camarade agissait en son nom personnel.

D'autre part, en date du 27 octobre, la commission du syndicat de la métallurgie était touchée d'une lettre de la commission exécutive de la Bourse du Travail, qui, d'accord avec le délégué de la section des Bourses, Confédération Générale du Travail, le camarade Thuillier lui demandait de classer la question en retirant la demande judiciaire. La commission s'engagea par écrit à demander le classement provisoire de la question, considérant l'exclusion de Bouchez suspendue, pour permettre de demander au syndicat de revenir sur sa décision, l'exclusion étant subordonnée aux résultats de notre débat contradictoire ou de l'arbitrage.

Le jugement avait lieu le 31 ; la commission ayant en sa possession ladite lettre, se réunissant le soir du 27, restant muette sur cette demande, elle est donc responsable du jugement.

Considérant, en outre, que depuis le 14 octobre, alors que les délégués du syndicat de la métallurgie étaient dûment convoqués pour s'expliquer sur l'infraction commise, ont répondu par un refus d'assister à ladite réunion, déclarant qu'il appartenait à ce syndicat de se prononcer.

Depuis, bien que sollicitée pour l'organisation d'un débat contradictoire, la commission de la métallurgie ayant déclaré publiquement, également en son assemblée générale, qu'elle ne craignait point ce débat, use cependant de moyens dilatoires pour éloigner le plus possible la vérité sur tous les incidents.

En conséquence, la commission de la métallurgie, ayant été prévenue par lettre du 30 novembre, que l'assemblée générale aurait été avisée de toutes ses réponses et qu'elle ait à se prononcer sur l'exclusion motivée du syndicat si suite n'était pas donnée à notre décision du 17 octobre ; qu'en cas de refus de la commission le règlement serait appliqué purement et simplement, c'est-à-dire qu'il serait procédé à l'exclusion de la Fédération locale des syndicats ouvriers de Lille du syndicat de la métallurgie et de la publication des considérants ayant motivé ladite exclusion.

Cette lettre étant restée également sans réponse, l'assemblée du 10 décembre décidait de confirmer ladite lettre [illegible] toutes les mesures puissent être prises pour provoquer ce débat. Cette lettre fut adressée le 11 : elle donnait quinze jours pour délibérer aux deux commissions sur les moyens d'entente, considérant que le débat avait pour but de s'expliquer, afin que le syndicat reconnaisse que la Fédération a agi conformément à son règlement et décisions et réintégrant Bouchez.

Si pour le 25 décembre aucune suite n'est donnée à notre lettre, le syndicat est exclu.

Cette décision fut prise par appel nominal :
34 syndicats représentés ;
33 pour le délai de quinze jours,
1 pour l'exclusion immédiate.

Pour la Fédération des Syndicats et Bourse du Travail de Lille,
Le secrétaire général,
SAINT-VENANT.

P. S. — La Fédération des syndicats ne se méprenait pas sur l'attitude adoptée par la commission de la métallurgie, qui, loin de donner suite à sa décision et veiller à l'intérêt des syndiqués, réunit spontanément ce syndicat le 17 et adopta un ordre du jour ne faisant aucunement mention des incidents en question.

Conseil Départemental d'Hygiène du Nord

Dans sa dernière séance qu'il a tenue sous la présidence de M. le docteur Lambling, vice-président, le Conseil Départemental d'hygiène du Nord a pris les décisions suivantes :

Il a donné des avis favorables aux demandes d'installation ou de maintien en activité des affaires suivantes : Tuerie particulière à Rousies, Porcherie à Leffrinckoucke, Magasin de chiffons à Lille, Usine pour le traitement des ordures ménagères à Roubaix, Agrandissement et installation de deux nouveaux ateliers dans l'usine de constructions électriques du Nord et de l'Est à Jeumont.

Il a approuvé les projets d'établissement d'un réseau complet d'égouts à Houplines, sous la réserve qu'ils seront soumis à l'examen du Service de la Navigation, et celui présenté par la ville de Lille pour la construction d'un aqueduc.

Il a donné un avis favorable à l'agrandissement du cimetière de Marquillies.

Il a adopté les conclusions d'un rapport de commission relatif à la translation du cimetière d'Herlies et concluant au maintien du cimetière actuel.

Enfin, le Conseil a donné son approbation à une addition à l'arrêté qui réglemente l'usine pour l'extraction des matières grasses de tourteaux de suint à Lomme.

Cour d'Assises du Nord

LA PROCHAINE SESSION

La prochaine session des Assises doit s'ouvrir le 8 janvier. Elle sera présidée par M. Bérard, assisté de MM. Dufresnes et Mantel, conseillers à la Cour. MM. Fieffé, avocat général, et Parigot, substitut, occuperont tour à tour le siège du ministère public.

Cette session durera douze jours. Nous ne pouvons aujourd'hui publier le rôle, mais des renseignements recueillis, ces affaires sont peu intéressantes.

L'Allemand Otto Jeutsch, l'auteur du drame du « Cordoba », passera le vendredi 19 janvier.

Demain nous publierons en entier le rôle de cette première session.

Notre Almanach 1912

Prix : 0 fr. 40 - France : 0 fr. 55

LE RECLAMER A NOS DEPOSITAIRES ET VENDEURS

PROGRAMME DES SPECTACLES

AU GRAND-THEATRE

Aujourd'hui jeudi, à 8 heures : LE CHEMINEAU, drame lyrique en 4 actes.
Places gratuites : de 1 à 200.

AU KURSAAL

Aujourd'hui jeudi, à 8 heures 1/2 : LE CONTROLEUR DES WAGONS-LITS, comédie-vaudeville en 3 actes ; MONSIEUR LE DIRECTEUR, comédie en 3 actes.

OMNIA PATHE DE LILLE

(Rue Esquermoise)

Aujourd'hui, grande matinée à 4 heures. Soirée à 8 heures 3/4. — Au programme : « Une Conquête » (comédie sentimentale), interprétée par M. Huguenet, de la Comédie-Française, dont le jeu, plein de finesse, est si apprécié et qui est considéré, à juste titre, comme un des premiers comédiens de notre époque. M. Huguenet n'avait jamais paru jusqu'ici au cinématographe. Les comiques sont particulièrement bien représentés cette semaine au programme de l'Omnia. Max Linder lui-même y figure et quand Max Linder fait partie du spectacle on sait d'avance qu'on s'amusera.

LILLIANA

Tous les jours de 4 h. à 8 h. et de 9 h. à minuit, DIMANCHES et FETES

APERITIF - CONCERT
de 11 heures 1/2 à 1 heure 1/2

Concert instrumental et vocal. Cinéma Gaumont. Changement de programme chaque semaine
ENTREE LIBRE EN SEMAINE.

GRAND SKATING Lillois

197, RUE NATIONALE
Trois séances par jour :
10 h. 1/2, 3 h. 1/2, 9 heures

BUFFET, AMERICAN-BAR
Cosmorama — Rowling
DEUX ORCHESTRES

T.l.j. : Cinématogr. gratis aux Galeries Lilloises

Congrès des Colonies de Vacances

La Fédération des Colonies de vacances du Nord et de l'Est organise son IVe Congrès, à Beauvais, sous la présidence d'honneur de M. Edouard Petit, inspecteur général de l'Instruction publique, et de M. Georges Lyon, recteur de l'Académie de Lille, à l'occasion des fêtes du Mardi-Gras, les 19 et 20 février 1912.

Le dernier Congrès, organisé à Douai, par cette société, a provoqué la naissance de cinq nouvelles œuvres qui ont emmené, déjà cette année, la première de leur création, 300 enfants au grand air.

Ces résultats sont des plus encourageants et ils constituent la preuve la plus éloquente que les Congrès de Colonies de vacances ne sont point de vaines parlottes, mais au contraire, des réunions par répercussion, la démocratie tout entière.

Ceux qui se préoccupent de la santé de nos enfants et qui voudraient, à leur tour, fonder une œuvre de vacances dans leur commune, peuvent sans aucune hésitation, aller passer deux journées au Congrès de Beauvais, les 19 et 20 février 1912.

Ils trouveront, dans cette assemblée, des amitiés toutes prêtes pour les seconder et les aider. Les renseignements les plus autorisés, les encouragements les plus enthousiastes leur seront fournis.

PROGRAMME DU CONGRES

Voici d'ailleurs, le programme de ce Congrès, dont les séances seront présidées par le distingué M. Louis Deshayes, avocat à la Cour de Paris, conseiller général de l'Oise et Maire de Méru, président de la Fédération :

Lundi 19 février. — A 10 heures du matin, réunion salle de la Justice de Paix, à l'Hôtel-de-Ville.

Visite de la ville et des monuments de Beauvais, sous la conduite de M. Quignon, professeur au Lycée de Beauvais.

Séance d'ouverture. A 2 heures, à l'Hôtel-de-Ville, salle des fêtes, réception des membres du Congrès. — Travaux du Congrès.

I. La Colonie infantile de Boulogne-sur-Mer : M. le Dr Aigre.

II. Les responsabilités et les assurances des Colonies de vacances : M. R. Vimard.

III. L'organisation financière des Colonies de vacances : M. Cliquennois-Pâque.

IV. L'existence légale des œuvres de Colonies de vacances : M. Louis Deshayes.

V. La sélection physique des enfants des Colonies de vacances : M. le Dr Magnier.

VI. L'assistance médicale gratuite et les Colonies de vacances : M. Joël Gradel.

VII. Les sociétés provinciales et les vacances : M. F. Gibon.

A 8 heures et demie, salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, grande séance publique : Le Droit de l'enfant à la santé. Orateur : M. Louis Comte, président d'honneur de la Fédération. — Les Enfants à la Montagne : M. L. Conlombant. — Les enfants à la Campagne : M. F. Lechantre, vice-président de la Fédération. — Les enfants à la Mer : M. Quignon, professeur au Lycée de Beauvais. — Projections lumineuses.

Mardi 20 février. — A 9 heures du matin, salle de la Justice de Paix, suite des travaux du Congrès. — Rapports succints des œuvres affiliées à la Fédération sur leur méthode, leur action et leurs résultats en 1911. — Vœux et communications diverses.

A 11 heures du matin, séance particulière. Assemblée générale des œuvres de la Fédération du Nord et de l'Est.

A 12 heures 1/2, banquet par souscription entre tous les congressistes.

Les adhésions devront être envoyées à M. Joël Gradel, secrétaire-général de la Fédération, à Denain.

Prière de vouloir bien acquitter en même temps la modique cotisation de 3 fr. et joindre dans la lettre d'adhésion un mandat ou bon de poste de pareille somme rédigé au nom de M. Gonthier, trésorier à Denain, chargé de centraliser les cotisations.

Des billets de chemin de fer à demi-tarif seront envoyés aux délégués qui en feront la demande à M. Joël Gradel, avant le 30 janvier.

Les questions locales portant sur le choix d'un hôtel ou d'un restaurant, pourront être soumises à M. Cambillard, inspecteur de l'Assistance publique de l'Oise, secrétaire-général du Comité local à Beauvais, qui y répondra sans délai.

HÉMORROIDES - ECZÉMA

Démangeaison intolérable

Les hémorroïdes et toutes les affections de la peau : eczéma, herpès, acné, gale, urticaire, dartres, crevasses, engelures, varicelle globuleuse, gourme et vermicules des enfants, etc., n'ont aujourd'hui plus raison d'être puisque l'Onguent Foster les fait disparaître avec une si étonnante rapidité.

Le 7 août 1906, Mme A. Roumestan, rue du Lycée, à Alais (Gard), nous disait : « Je ne puis vous dire tout ce que les hémorroïdes m'ont fait endurer pendant huit ans ; je ne pouvais rester ni assise ni debout ; à la chaleur du lit, les démangeaisons étaient insupportables. Les remèdes restaient sans effet et j'étais désespérée quand j'essayai l'Onguent Foster. Après quelques applications, je n'avais plus de démangeaisons et, guère plus de deux semaines après, j'étais enfin débarrassée de cette pénible affection. »

Le 16 janvier 1911, Mme A. Roumestan nous répète : « Voilà cinq ans que j'ai été complètement guérie, par l'Onguent Foster, de ce mal qui me faisait souffrir le martyre, mais, depuis que j'en suis débarrassée, c'est comme une vie nouvelle que j'ai retrouvée. »

Toutes pharmacies (3 fr. 50 la boîte) ou franco par poste : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. 78

BULLETIN COMMERCIAL

Cours de clôture du 27 décembre 1911

COLZAS. — Tendance soutenue. — Cour. 79 50. — Proch. 79 25. — Janv.-Fév. 79 50. — 4 prem. 78 25. — 4 mars 78 50. — 4 mai 75 25.

BLES. — Tendance soutenue. — Cour. 25 60. — Proch. 25 75. — Janv.-Fév. 25 80. — 4 prem. 25 95. — 4 mars 26 30.

SEIGLES. — Tendance soutenue. — Cour. 22 25. — Proch. 22 10. — Janv.-Fév. 22 25. — 4 prem. 22 ». — 4 mars 22 ».

AVOINES. — Tendance calme. — Cour. 20 60. — Proch. 20 85. — Janv.-Fév. 20 90. — 4 prem. 21 15. — 4 mars 21 60.

FARINES. — Tendance calme. — Cour. 31 70. — Proch. 32 ». — Janv.-Fév. 32 10. — 4 prem. 32 30. — 4 mars 32 80.

ALCOOLS. — Tendance calme. — Cour. 70 75. — Proch. 71 25. — 4 prem. 71 50. — 4 mai 71 50.

SUCRES. — Tendance ferme. — Cour. 30 ». — Proch. 30 25. — 4 prem. 30 50. — 4 mars 31 ». — 4 mai 31 25.

Informations Financières

BOURSE DE PARIS

Paris, 27 décembre 1911.

Le Marché reste irrégulier. Les cours continuent à évoluer en tous sens.

La Rente Française est soutenue à 94.47 et l'Extérieure à 95.80.

Indécision des Fonds Russes. Le 4 % Consolidé s'inscrit à 97.20 et le 4 1/2 % 1909 à 130.10.

Lourdeur du Turc à 90.30 et du Serbe à 91. Le 4 % Brésil 1889 a été ramené à 87.50.

La Banque de Paris poursuit ses progrès à 1.767, ainsi que le Crédit Lyonnais à 1.533. Malgré la sensible augmentation de ses bénéfices, la Banque de France met en paiement, pour le second semestre de 1911, un dividende de 70 fr. net, égal aux précédents.

Bonne tendance des Chemins de fer Français. Le Nord est monté à 1.682. Le Lyon à 1.210.

Les Chemins Espagnols se maintiennent péniblement.

Le Métropolitain est mollement tenu à 691 et le Nord-Sud à 280. Les Omnibus se relèvent à 710.

Le Rio-Tinto s'est tassé à 1.860. Le Boléo demeure à 781.

Faiblesse de la Sosnowice à 1.591. Les Salsgommes sont lourds à 271. La Briansk s'est effritée à 482. On dit que le renouvellement du syndicat Prodameta peut être considéré comme assuré. La Briansk et la Russo-Belge auraient fini par tomber d'accord avec les autres adhérents ; il n'y aurait plus qu'un membre du syndicat qui ferait encore des difficultés.

La Raffinerie Say a molli à 340. Les Tabacs Ottomans sont négligés. Les échanges de vues continuent entre le Conseil de la Dette Publique Ottomane et le Ministre des finances, au sujet du monopole des tabacs. Le Ministre des finances est pressé de déposer à la Chambre le projet de loi établissant le principe de l'exploitation par l'Etat, c'est-à-dire par l'administration de la Dette ; il demande au Conseil de préparer les bases essentielles de ce projet.

En Banque, le Platine demeure à 558, la Cape-Copper à 157. Progrès de la Hartmann à 679.

La Financière des Caoutchoucs monte à 178. La Franco-Wyoming privilégiée s'inscrit aux environs de 102.

Fermeté de la De Beers à 474. Les Mines d'or sont indécises.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 27 décembre 1911.

TERME. — L'allure du Marché est beaucoup plus satisfaisante. Les Valeurs Canadiennes sont particulièrement actives. Mexico très recherché à 680. Rio de 383 1/8 à 385. Tanganyika 66 1/2. Métro 605.

COMPTANT. — La séance de ce jour est remarquable, la fermeté est générale. Les Valeurs Sidérurgiques reprennent faveur. Les affaires sont très nombreuses. Les Charbonnages restent bien orientés et la plupart des titres cotés sont en progrès. La tendance est bonne aux Tramways. Les actions Sao-Paulo sont demandées à 965.

Aux Valeurs Etrangères, les transactions sont plus nombreuses et les cours sont fermes. Rio 380. Brazil 440. Port de Para 469.

BOURSE DE LILLE

Lille, 27 décembre 1911.

Les Valeurs Charbonnières sont aujourd'hui peu changées, mais la tendance reste généralement très favorable.

Albi très recherché se partage à 318. Aniche très résistant à 2.460. Anzin se maintient à peu près à son cours antérieur, 7.999. Bully reste indécis à 108.50. Bruay se maintient très bien à 1.275, le 10e à 128.25. Le 5e Carvin est un peu mieux à 755. Clarence accentue son avance à 504 et reste bien disposé. Courrières soutenu à 3.600 par continuation. Crespin passe à 94. Douchy rétrograde à 1.019, alors que Dourges s'inscrit en hausse à 487. Drocourt très offert tombe à 6.200. Ferfay s'améliore à 395. Flines réalise le cours de 77. Lens toujours bien disposé s'achète à 1.340 et 133,25. Liévin rétrograde par surprise à 4.155. La coupure est à 141,50. Ligny se traite à 468. Le groupe Marles conserve ses bonnes dispositions. Le 30 % progresse à 2.840. La Part 70 % est plutôt offerte à 4.349. Le 20e s'achète à 218. Thivencelles enregistre de bons achats à 1.650, ainsi que Vicoigne à 1.675. Le 10e s'avance à 170.

Le groupe Métallurgique reste calme. Sambre-Maubeuge en reprise à 1.124. Les Transports Automatiques en progrès à 127. Les Forges et Usines du Nord à 580.

Aux Valeurs diverses, les Margarineries de Béthune s'échangent à 201. On ramasse la Lorette à 380.

DANS L'INTERET DE VOTRE SANTE COMPAREZ l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

QUINQUINA

avec tous les apéritifs connus jusqu'à ce jour

LE GOUTER, C'EST L'ADOPTER

Il est d'ailleurs recommandé par le CORPS MEDICAL depuis longtemps aux Hommes, Dames et Enfants.

DEMANDEZ « UN TRILLES » et exiger l'étiquette BANYULS-TRILLES sur la bouteille

La Pastorine

Peinture Email

[illegible]

Numéros 64-66-68, Route de la Révolte à SAINT-DENIS (Seine) Téléphone 487-[illegible]

Pour se renseigner rapidement et d'une façon précise sur toutes les Valeurs de Bourse et notamment sur les Charbonnages, s'adresser au Journal

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Publié à LILLE, 5, Grande-Place, 5

On y trouve toutes les informations financières intéressantes et une Revue des Marchés de Lille, Paris et Bruxelles.

Le Gérant : Emile GEST.

LILLE, 186 *bis*, rue de Paris.

BOURSES

Paris, Bruxelles, Lille

DU 27 DECEMBRE 1911

BOURSE DE PARIS

Fonds d'Etat

	Ouvert.	Clôture
3 o/o	95 40	95 42
[illegible]	[illegible]	101 90
Russe consolidé 4 o/o 1901	[illegible]	[illegible]
Russe 3 o/o 1891	[illegible]	[illegible]
Argentin 1886	[illegible]	[illegible]
Argentin [illegible]	91 10	91 ..
Serbe 4 o/o	[illegible]	[illegible]
Brésil [illegible]	[illegible]	[illegible]
Brésil [illegible]	[illegible]	[illegible]
Ext. Espagnole 4 o/o	[illegible]	[illegible]
Portugais 3 o/o	[illegible]	[illegible]
Turc unifié	93 55	93 32
Marocain [illegible]	....	[illegible]
Lots Turcs	[illegible]	[illegible]
Russe [illegible]	105 70	105 65
Russe [illegible]	92 60	92 [illegible]
Russe [illegible]	104 10	104 30

Etablissements de Crédit

	Ouvert.	Clôture
Banque de France	4783	4738
B. de Paris et Pays-Bas	....	....
Compt. Nat. d'Escompte	....	....
Crédit Foncier	1536	1511
Crédit Lyonnais	....	323
Société Générale	682	682
Banque Ottomane	1220	1228
Union Parisienne	[illegible]	[illegible]
Salsgommes	272	272

Chemins de fer — Transports Actions.

	Ouvert.	Clôture
Boléo	751	751
Est	1210	1210
P.-L.-M.	....	....
Midi	1640	1635
Nord	1256	1255
Orléans	....	....
Ouest	....	....
Métropolitain	690	691
Nord-Sud	280	....
Omnibus	709	709
Wagons-Lits	....	451
Thomson-Houston	536	540
Industrie électrique	....	....
Lombards	....	....
Méridionaux italiens	420	419
Nord-Espagne	415	415
Saragosse	....	265
Andalous	....	....

Valeurs Industrielles

	Ouvert.	Clôture
Suez	[illegible]	[illegible]
Dynamite Centrale	[illegible]	[illegible]
Hartmann	[illegible]	[illegible]
Métaux	795	798
Sosnowice	1589	1591
Tabacs Ottomans	....	....
Kertch	[illegible]	[illegible]
Briansk	[illegible]	[illegible]
Maltzoff	580	560
Tharsis	152	151 50
Rio-Tinto	1865	1860
Laurium	....	....
Laguna [illegible]	....	....
Le Nitrate [illegible]	....	....

Valeurs Sud-Africaines

	Ouvert.	Clôture
Chartered	37 50	36 75
Cape-Copper	155	157 50
Goldfields	107	107 50

	Ouvert.	Clôture
De Beers	474	474
East Rand	84 50	84 25
Ferreira Gold	121	121
Goldenhuis [illegible]	....	....
Goerz	....	....
Heerbens	....	76 50
Mozambique	....	[illegible]
Rand Mines	170	169 50
Randfontein	....	45 75
Robinson Gold	158	158
Sammer	31 75	31 ..
Transvaal Consolid.	44	44 75
Village	....	....
Platine	554	552
Caoutchouc	174	178

Emprunts des Villes et Obligations.

	C. préc.	C. d. j.
Ville de Paris 1865 4 o/o	535 25	538 ..
— 1871 3 o/o	404 75	404 ..
— 1/4	[illegible]	107 ..
— 1875 4 o/o	542 50	540 ..
— 1876 4 o/o	540 50	541 25
— 1892 2 1/2 o/o	[illegible]	[illegible]
— 1/4	95 25	95 ..
— 1894-96 2 1/2 o/o	[illegible]	[illegible]
— 1/4	93 50	94 ..
— 1898 2 o/o	[illegible]	[illegible]
— 1/5	105 75	105 ..
— 1899 2 o/o	381 ..	385 50
— 1/4	104 ..	104 25
— 1904 2 1/2 o/o	[illegible]	[illegible]
— 1/4	[illegible]	[illegible]
— 1905 2 3/4 o/o	372 ..	376 ..
— 1/4	93 50	94 ..
— 1910 2 3/4 o/o	247 ..	247 ..
— [illegible]	[illegible]	[illegible]
— 3 o/o	....	[illegible]
— 1/4	....	[illegible]
Foncières 1879	501 ..	500 ..
— 1883 [illegible]	416 50	417 ..
— 1885 2.60	[illegible]	[illegible]
— 1/5	97 50	97 75
— 1895	455 ..	455 ..
— 1903	[illegible]	[illegible]
— 1909	254 ..	256 ..
Commun. 1879	475 ..	473 ..
— 1/5	101 ..	101 ..
— 1880 3 o/o	502 50	501 ..
— 1891 3 o/o	395 ..	395 ..
— 1892 2.60 o/o	450 ..	448 ..
— 1899 2.60 o/o	450 25	449 ..
— 1906 3 o/o	493 ..	499 ..
Ville de Marseille	412 ..	412 ..
— d'Amiens	114 ..	118 ..
— de Bordeaux	[illegible]	....
— de Lyon	111 75	111 75
Bône-Guelma	412 ..	411 25
Département 3 o/o 1888	....	410 ..
Economiques 3 o/o	....	411 ..
Est-Algérien 3 o/o	413 25	416 ..
Ouest-Algérien 3 o/o	411 ..	412 ..
Est 3 o/o ancien	415 50	413 ..
— 3 o/o nouveau	415 50	416 50
— 2 1/2	[illegible]	[illegible]
P.-L.-M. 3 o/o ancien	416 50	414 25
— 3 o/o nouveau	414 50	415 75
— 2 1/2	374 ..	376 ..
Ch. de fer Nord 3 o/o a.	424 75	422 50
— 3 o/o n.	417 ..	413 ..
— 2 1/2	[illegible]	380 ..
Orléans 3 o/o ancien	422 ..	421 25
— 3 o/o nouveau	419 ..	415 ..
— 2 1/2	376 75	375 ..
Ouest 3 o/o ancien	421 50	420 ..
— 3 o/o nouveau	416 50	416 25
— 2 1/2	[illegible]	[illegible]
Sud France 3 o/o	397 25	337 25
Andalous 3 o/o 1re série	[illegible]	[illegible]
— 3 o/o 2e série	....	310 50
Nord-Esp. 3 o/o 1re hyp.	363 ..	362 ..
— 3 o/o 2e —	384 50	385 ..
— 3 o/o 3e —	[illegible]	....
Saragosse 3 o/o 1re hyp.	365 75	356 ..
— 3 o/o 2e —	361 50	362 50
Pampelune 3 o/o	355 ..	[illegible]
Autriche ancien 1re hyp.	[illegible]	[illegible]
— nouv. 2e —	407 ..	408 50
Wagons-Lits	[illegible]	[illegible]
Suez 5 o/o	[illegible]	[illegible]
— 3 o/o	452 50	447 ..
Panama obl. et b. lots	137 ..	137 50
2e série	114 ..	....

BOURSE DE BRUXELLES

	C. préc.	C. d. j.
Rente belge 3 o/o	98 25	98 75
Anvers 87	[illegible]	[illegible]
Anvers 1903	[illegible]	[illegible]
Bruxelles 1902	[illegible]	[illegible]
Bruxelles 1905	[illegible]	[illegible]
Gand 1896	[illegible]	[illegible]
Lots Congo	[illegible]	[illegible]
Ba. [illegible]	....	[illegible]
Fond. Chemins Congo	[illegible]	[illegible]
Div. Tram. Bruxelles	[illegible]	[illegible]
Union des Tram.	....	....
Angleur	1132	1172
Cockerill	[illegible]	[illegible]
Ougrée	[illegible]	[illegible]
Sarrebruck	[illegible]	[illegible]
Andennes	[illegible]	[illegible]
Espérance-Longdoz	[illegible]	[illegible]
Bois-Avroy	[illegible]	[illegible]
Boriange central	[illegible]	[illegible]
Charbonnages belges	[illegible]	[illegible]
Courcelles-Nord	[illegible]	[illegible]
Hayet. et Bonne-Fortune	900	[illegible]
Fontaine-l'Evêque	[illegible]	[illegible]
Anglo Charleroi	[illegible]	[illegible]
Gosson	....	[illegible]
Cap. Grand-Hornu	[illegible]	2762
Grande-Machine	[illegible]	[illegible]
Hornu	[illegible]	[illegible]
Houillères Unies	[illegible]	402
Levant du Flénu	[illegible]	[illegible]
Mariemont	[illegible]	[illegible]
Nord Gosson	[illegible]	[illegible]
Nord Charleroi	[illegible]	[illegible]
N. Blau du Centre	[illegible]	[illegible]
Patience	[illegible]	[illegible]
Produits du Flénu	[illegible]	[illegible]
Réunis Charleroi	[illegible]	1335
Sacré Madame	[illegible]	[illegible]
Trieu-Kaisin	[illegible]	[illegible]
Asturienne	[illegible]	[illegible]
Austro-Belge	[illegible]	[illegible]
Nébida	[illegible]	[illegible]
Vieille-Montagne	[illegible]	[illegible]
Djebel-Anaz	....	....
Katanga	2045	2045
Nikopol	[illegible]	1540
Métropolitain	[illegible]	[illegible]
Dnéprovienne	[illegible]	[illegible]
Métallurgie Russo-Belge	[illegible]	[illegible]
Mét. Franco-Belge	[illegible]	[illegible]
Bonne Esp. Batt.	....	....

BOURSE DE LILLE

	C. préc.	C. d. j.
Albi	[illegible]	[illegible]
Aniche le 1/240	2460	[illegible]
Anzin le 1/100 des	[illegible]	[illegible]
Bét. (Bully-Grenay)	3412	....
Bét. (Bully-Grenay) (10e)	109	108 50
Bruay	1274	1275
Bruay (10e)	[illegible]	128 25
Campagnac	....	....
Carvin	....	....
Carvin (le 1/5)	754	755
Clarence	[illegible]	[illegible]
Courrières	[illegible]	[illegible]
Crespin	[illegible]	[illegible]
Douchy	....	[illegible]
Dourges	[illegible]	[illegible]
Drocourt	[illegible]	[illegible]
Escarpelle	[illegible]	[illegible]
Ferfay	[illegible]	[illegible]
Flines-les-Raches	77	77
Lens	[illegible]	[illegible]
Lens (10e)	[illegible]	[illegible]
Liévin	....	[illegible]
Liévin (10e)	[illegible]	141 50
Ligny-lez-Aire	[illegible]	[illegible]
Marles 30 o/o p. d'ing.	[illegible]	[illegible]
Marles 70 o/o (S.R.)	4319	....
Marles (10e)	218	[illegible]
Meurchin	2400	....
Nord d'Alais	....	....
Ostricourt	1840	....
Thivencelles	....	[illegible]
Vicoigne	[illegible]	[illegible]
Vicoigne (10e)	169	170
Denain et Anzin	....	2200

Transmis par MM. SCHNERB, FAVIER et Cie, Gde-Place, Lille.

FEUILLETON DU 28 DECEMBRE. — N. 5

LES LOUVES DE MACHECOUL

par Alexandre Dumas, père

Le marquis de Souday, loin de vouloir maintenant presser son départ, songeait avec effroi qu'il allait lui falloir se séparer d'un serviteur si précieux.

Du matin jusqu'au soir, et quelquefois du soir jusqu'au matin, il repassait dans son cerveau quelle était celle des qualités du Vendéen qui le touchait le plus sensiblement.

Jean Oullier avait le flair d'un limier pour découvrir une rentrée au bris des ronces ou sur l'herbe mouillée de rosée.

Dans les chemins secs et pierreux de Machecoul, de Bourgneuf et d'Aigrefeuille, il déterminait sans hésitation l'âge et le sexe du sanglier dont la trace semblait imperceptible.

Jamais piqueur à cheval n'avait appuyé des chiens comme Jean Oullier le savait faire, monté sur deux longues jambes.

Enfin, les jours où la fatigue le forçait de donner relâche à la petite meute, il était sans pareil pour deviner les enceintes fertiles en bécasses et y conduire son maître.

Ah ! par ma foi, au diable le mariage ! s'écriait parfois le marquis lorsqu'on le croyait occupé de songer à toute autre chose. Qu'irais-je faire dans cette galère, où j'ai vu si tristement ramer les plus honnêtes gens ? Par la mort-Dieu ! je ne suis plus un tout jeune homme : voilà que je prends mes quarante ans ; je ne me fais aucune illusion, je ne compte séduire personne par mes agréments personnels. Je ne puis donc espérer autre chose que de tenter une vieille douairière avec mes trois mille livres de rente, dont la moitié meurt avec moi ; j'aurai une marquise de Souday grondeuse, quinteuse, hargneuse, qui m'interdira peut-être la chasse, que ce brave Jean sert si bien, et qui, à coup sûr, ne tiendra pas le ménage plus décemment qu'il ne le fait. Et cependant, reprenait-il en se redressant et en balançant le haut du corps, sommes-nous dans une époque où il soit permis de laisser finir les grandes races, soutiens naturel de la monarchie ? ne me serait-il pas bien doux de voir mon fils relever l'honneur de ma maison ? tandis qu'au contraire, moi à qui l'on n'a jamais connu de femme — légitime du moins — que vais-je faire penser de moi ? Que diront mes voisins de la présence de ces deux petites filles à la maison ?

Ces réflexions, lorsqu'elles lui venaient — et c'était d'ordinaire les jours de pluie, quand le mauvais temps l'empêchait de se livrer à son plaisir favori, — ces réflexions jetaient parfois le marquis de Souday dans de cruelles perplexités.

Il en sortit, comme sortent de pareilles situations tous les tempéraments indécis, les caractères faibles, tous les hommes qui ne savent pas prendre un parti : — en restant dans le provisoire.

Bertha et Mary, en 1831, avaient atteint leurs dix-sept ans, et le provisoire durait toujours.

Et, cependant, quoi qu'on en pût croire, le marquis de Souday ne s'était point encore décidé positivement à garder ses filles près de lui.

Jean Oullier, qui avait accroché à un clou la clef de sa maison de la Chevrolière, n'avait pas eu, depuis quatorze ans, l'idée de la décrocher de ce clou.

Il avait patiemment attendu que son maître lui donnât l'ordre de retourner chez lui, et, comme, depuis son arrivée au château, le château était propre et net, comme le marquis n'avait pas eu une seule fois à se lamenter sur l'inconvénient de se passer de boutons ; comme les bottes de chasse avaient toujours été convenablement graissées ; comme les fusils étaient tenus ni plus ni moins que dans la première armurerie de Nantes ; comme Jean Oullier, à l'aide de certains procédés coercitifs dont il tenait la tradition d'un de ses camarades à l'armée brigande, avait peu à peu amené la cuisinière à perdre l'habitude de faire supporter à son maître sa mauvaise humeur ; comme les chiens étaient constamment en bon état, brillants de poil, ni trop gras, ni trop maigres, capables de soutenir quatre fois par semaine une grande course de huit à dix heures et de la terminer autant de fois par un hallali ; comme aussi le babil et la gentillesse des enfants, leur tendresse expansive rompait la monotonie de son existence ; comme ses causeries et ses entretiens avec Jean Oullier sur l'ancienne guerre, passée aujourd'hui à l'état de tradition, — elle remontait à trente-cinq ou trente-six ans, — rompaient la monotonie de son existence et allégeaient la longueur des soirées et des jours de pluie, le marquis, retrouvant les bons soins, la douce quiétude, le bonheur tranquille dont il avait joui près de la pauvre Eva, avec l'enivrant plaisir de la chasse en plus, le marquis, disons-nous, avait remis de jour en jour, de mois en mois, d'année en année, à fixer le moment de la séparation.

Quant à Jean Oullier, il avait, de son côté, ses motifs pour ne point provoquer de décision. Ce n'était pas seulement un homme brave, que celui-là, c'était encore un brave homme.

Ainsi que nous l'avons raconté, il s'était pris tout de suite d'affection pour Bertha et Mary ; cette affection, dans ce pauvre cœur, veuf de ses propres enfants, s'était promptement changée en tendresse, et, avec le temps, cette tendresse était devenue du fanatisme. Il ne s'était point tout d'abord rendu un compte bien exact de la distinction que le marquis voulait établir entre leur situation et celle des enfants légitimes que celui-ci espérait obtenir d'une union quelconque pour perpétuer son nom : dans le bas Poitou, quand on a fait deuil à une brave fille, on ne connaît qu'un seul moyen de réparation, le mariage. Jean Oullier trouvait logique, puisque son maître ne pouvait légitimer sa liaison, de ne pas désavouer au moins la paternité qu'Eva lui avait léguée en mourant. Aussi, après deux mois de séjour au château, ces réflexions faites, pesées par son esprit, ratifiées par son cœur, le Vendéen eût reçu de fort mauvaise grâce un ordre de départ, et le respect qu'il portait à M. de Souday ne l'eût point empêché d'exposer vertement, dans ce cas extrême, ses sentiments à l'endroit de ce chapitre.

Heureusement, le marquis n'initia point son serviteur aux tergiversations de son esprit ; de sorte que Jean Oullier put prendre le provisoire pour un définitif, et croire que le marquis regardait la présence de ses deux filles au château comme un droit pour elles, et en même temps comme un devoir pour lui.

Au moment où nous sortons de ces préliminaires, peut-être un peu longs, Bertha et Mary ont donc entre dix-sept et dix-huit ans.

La pureté de race des marquis de Souday a fait merveille en se retrempant dans le sang plein de sève de la plébéienne saxonne : les enfants d'Eva sont deux splendides jeunes filles aux traits fins et délicats, à la taille svelte et élancée, à la tournure pleine de noblesse et de distinction.

Elles se ressemblent comme se ressemblent tous les jumeaux ; seulement Bertha est brune comme son père, Mary est blonde comme était sa mère.

Malheureusement, l'éducation que ces deux belles personnes ont reçue, en développant, autant que possible, leurs avantages physiques, ne s'est pas suffisamment préoccupée de besoins de leur sexe.

Vivant au jour le jour auprès de leur père, avec le laisser aller de ce dernier, et son parti pris de jouir du présent sans s'inquiéter de l'avenir, il était impossible qu'il en fût autrement.

Jean Oullier avait été le seul instituteur des enfants d'Eva, comme il avait été leur seule gouvernante.

Le digne Vendéen leur avait appris tout ce qu'il savait, à lire, à écrire, à compter, à prier avec une tendre et profonde ferveur Dieu et la Vierge ; puis à courir les bois, à escalader les rochers, à traverser les halliers de houx, de ronces, d'épines, le tout sans fatigue, sans peur et sans faiblesse ; à arrêter d'une balle un oiseau dans son vol, un chevreuil dans sa course ; enfin, à monter à poil ces indomptables chevaux de Meilleraulé, aussi sauvages dans leurs prairies ou dans leurs landes que les chevaux des gauchos dans leurs pampas.

Le marquis de Souday avait vu tout cela sans être aucunement tenté d'imprimer une autre direction à l'éducation de ses filles, et sans avoir même l'idée de contrarier les goûts qu'elles puisaient dans ces exercices virils : le digne gentilhomme était trop heureux de trouver en elles de vaillants camarades de chasse, réunissant à une tendresse respectueuse pour leur père, une gaieté, un entrain et une ardeur cynégétique qui, depuis qu'elles les partageaient, doublaient le charme de toutes ses parties.

Cependant, pour être juste, nous devons dire que le marquis avait ajouté quelque chose de son cru aux leçons de Jean Oullier.

Lorsque Bertha et Mary eurent atteint leur quatorzième année, lorsqu'elles commencèrent à accompagner leur père dans ses expéditions en forêt, les jeux enfantins qui remplissaient autrefois les soirées au château perdirent tout leur attrait.

Alors, pour combler le vide qui en résultait, le marquis de Souday apprit le whist à Bertha et à Mary.

De leur côté, les deux enfants avaient complété, aussi bien qu'elles avaient pu, au moral, leur éducation, si vigoureusement développée par Jean Oullier sous le rapport physique ; elles avaient, en jouant à cache-cache dans le château, découvert une chambre qui, selon toute probabilité, n'avait pas été ouverte depuis trente ans.

C'était la bibliothèque.

Là, elles avaient trouvé un millier de volumes, à peu près.

Chacune, dans ces volumes, avait choisi selon son goût.

La sentimentale et douce Mary avait donné la préférence aux romans ; la turbulente et positive Bertha, à l'histoire.

Puis elles avaient fondu le tout ensemble : Mary en racontant *Amadis* et *Paul et Virginie* à Bertha, Bertha en racontant Mézeray et Velly à Mary.

De ces lectures tronquées, il était résulté pour les deux jeunes filles des notions assez fausses sur la vie réelle et sur les habitudes et les exigences d'un monde qu'elles n'avaient jamais vu, dont elles avaient à peine entendu parler.

Lors de la première communion des deux petites filles, le curé de Machecoul, qui les aimait pour leur piété et la bonté de leur cœur, avait hasardé quelques observations sur la singulière existence qu'on leur préparait en les élevant de la sorte ; mais ces amicales remontrances étaient venues se briser contre l'indifférence égoïste du marquis de Souday.

A suivre.